

Gardier veut plus de Wallons sur les ondes

Le Spadois Charles Gardier, est un fervent défenseur des artistes belges. Ce n'est pas nouveau. Pour preuve, de jeunes artistes francophones sont régulièrement programmés aux Francofolies de Spa, dont il est le codirecteur. Ce mercredi, il a interpellé le ministre des Médias Jean-Claude Marcourt au sujet des quotas musicaux. « *Actuellement, le contrat de gestion de la RTBF n'impose que 4,5 % de diffusion de ces artistes – même si dans les faits on avoisine les 10 %. Ce n'est clairement pas assez et nous sommes convaincus, avec la Fédération des Auteurs-Compositeurs et Interprètes Réunis (FACIR), que l'on peut aller plus loin* », avance-t-il. En effet, du côté Flamand, les quotas imposent une diffusion de 25 % d'artistes belges. « *Et il existe d'ailleurs une corrélation entre diffusion radio et vente d'albums* », continue Charles Gardier. « *En Fédération Wallonie-Bruxelles, les Belges occupent 12,5 % des 200 premières places du classement Ultra-Top 2016. En Flandre, ils sont à 34,5 %* ».

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Même si dans sa réponse, le ministre Marcourt se dit favorable à une augmentation du quota, il ne se prononce pas sur l'ampleur de l'augmentation d'après le Spadois.

« *J'ai l'impression qu'il noie un peu le poisson. J'attendais de lui qu'il se prononce sur le quota des 25 % ce qui est, selon moi, un minimum* ».

Un peu déçu de la réaction du ministre, le député MR a annoncé qu'il déposerait dans les prochaines semaines une proposition de résolution qu'il corédigera avec sa collègue Jacqueline Galant afin que les artistes belges francophones soient davantage soutenus. « *On veut imposer ce quota de 25 %, mais pas seulement. Il faut qu'on s'attelle aussi aux sous-quotas. Si c'est pour passer ces artistes la nuit, ça ne sert à rien* », reprend-il.

Étant donné que la nouvelle convention avec la RTBF doit être signée dans les prochaines semaines, la proposition de résolution arrivera prochainement. ●

LOÏC MANGUETTE